



3. Les Structures d'Accueil du Club

Comment mener à bien un projet club sans les structures d'accueil appropriées ?

La situation de départ

Bien souvent, à la création du club, ce dernier bénéficie d'une salle et de créneaux d'ouverture « minimum ».

Le projet club de départ doit forcément tenir compte des structures d'accueil mises à sa disposition et évoluer ensuite en fonction de l'évolution de ces dernières, les deux étant étroitement liés et imbriqués.

Il faut donc « faire avec », au début, en essayant de gérer au mieux l'espace et le temps alloués, c'est-à-dire essayer au maximum de « remplir » la salle à chaque créneau utilisé ! Dans le cas où le club peut bénéficier dès le départ de conditions d'accueil favorables (grande salle et/ou créneaux d'ouverture avantageux), il conviendra de rapidement mettre en place un planning qui permette aux adhérents un remplissage constant de la salle, car combien de clubs ont perdu des créneaux dont ils bénéficiaient à cause d'une salle presque vide.

Savoir bien utiliser l'espace et le temps

Avant de se lancer dans la recherche de « nouveaux espaces », il faut prouver que l'on sait utiliser ceux déjà mis à disposition du club et ce n'est pas toujours le plus facile.

Un bon planning d'utilisation de la salle doit être :

- En accord avec les objectifs déclinés dans le projet
 - Les créneaux du mercredi après-midi et ceux du début de soirée réservés en priorité aux jeunes si l'on veut être club formateur
 - Les créneaux de milieu de soirée plutôt réservés
 - Aux compétiteurs si l'on veut développer un projet basé sur la performance, la réussite sportive ;
 - Aux publics loisirs si l'on veut développer un projet « tous publics »
 - Un harmonieux mélange des deux si le nombre d'heures d'ouverture de la salle le permet
 - En rapport avec les ressources humaines dont dispose le club qui doit faire un choix sur l'encadrement
 - Plus ou moins spécialisé dans les activités mises en avant par le club et son projet

- Plus ou moins disponible dans les créneaux proposés, et/ou plus ou moins « couteux », le club doit être attentif aux réglementations en vigueur pour rester dans la légalité.

C'est une fois la preuve faite que le club peut prétendre à davantage « d'espace et/ou de temps » que les dirigeants peuvent valablement négocier pour faire évoluer leurs structures d'accueil.

Les évolutions possibles

Comme dit précédemment la première étape franchie, l'élaboration des plannings d'utilisation de la salle bien maîtrisée prouvant, tout autant à ses adhérents qu'à la mairie que le club est « rentable », l'équipe dirigeante peut envisager des évolutions de structures.

Ceci ne doit pas l'empêcher de commencer d'ores et déjà :

- À se renseigner sur l'occupation de la salle en général
 - En principe le planning hebdomadaire des locaux mis à la disposition des clubs sportifs ou associations est consultable
- À repérer les créneaux les moins « remplis » et/ou ceux qui pourraient faire l'objet d'une négociation avec une autre discipline
- De se renseigner sur d'autres salles de pratique possibles, en particulier des gymnases d'établissements scolaires, pas toujours occupés à 100% en dehors des horaires scolaires.

Ceci n'est pas incompatible avec le projet de construction d'une salle spécifique, dès lors que l'activité le justifie :

- Créneaux d'ouverture du matin au soir avec remplissage assuré
- Équipes d'animation et d'enseignement adéquates
- Programme sportif et promotionnel adapté

Création d'une salle spécifique

La première étape consiste à prendre contact par téléphone ou par mail avec le référent fédéral sur les équipements qui, après une conversation ou un échange d'informations pourra, au vu de la situation de votre club et sa projection dans l'avenir, vous conseiller et vous indiquer sur la procédure la mieux appropriée



Dans tous les cas, il faudra nécessairement prendre contact aussi et surtout avec les élus de la commune et, peut-être même, avec la communauté de communes et d'agglomération, en présentant un dossier d'aide à la décision comprenant :

- Un projet de salle (pré programme, décrivant les locaux nécessaires et précisant l'aire de jeu) adapté au club en tenant compte de sa progression ;
- L'estimatif financier de ce projet ;
- Un projet d'animation incluant tous les publics, y compris les actions municipales, s'inscrivant dans une utilisation à temps plein de cette salle ;
- La progression du club à dix ans incluant le niveau de jeu, l'enseignement de la discipline, le nombre d'adhérents escomptés ainsi que la création d'un éventuel emploi, etc...

Quelle aide financière peut-on obtenir ?

L'état peut participer sous la forme de Subventions ANS (ex CNDS) : au niveau national sous conditions et au niveau régional possible si sollicitations et co-financement.

- Conditions officielles : avoir un 1er porteur de projet engagé financièrement qui permet par la suite le co-financement des autres financeurs institutionnels.

Conditions préalables :

- Le projet architectural (Esquisse – APS) doit permettre le classement de l'équipement par la fédération (ex homologation)
- Une demande du maître d'ouvrage doit être déposée auprès de la direction départementale ou régionale de la jeunesse et sport du lieu de construction de l'équipement ;
- Cet organisme doit déclarer le projet recevable ;
- Il doit être inscrit dans la liste nationale et être retenu par la commission nationale de l'ANS (Ex CNDS).

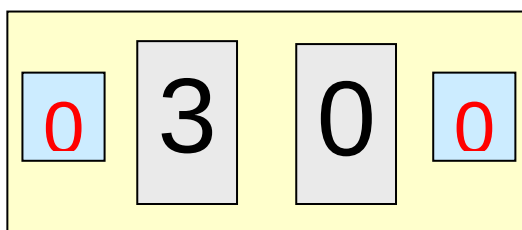
Sous certaines conditions pour solliciter l'ANS au niveau national :

- ZRR ou QPV
- Visée entraînement national vers Haut Niveau

En conclusion : les structures d'accueil sont un des éléments essentiels permettant à un club de vivre et prospérer, particulièrement dans certaines régions et/ou communes.

Ceci implique que l'équipe dirigeante ait un projet qui « tienne la route » et une équipe d'enseignement et d'animation constamment à la hauteur du projet présenté.

Ce n'est que dans ces conditions que la salle et les créneaux mis à disposition, au départ ou en cours, pourront être maintenus, voire améliorés !



Conseils Pratiques

Dans certains départements l'obstacle majeur rencontré est le manque de structures d'accueil (salles et créneaux disponibles) mises à disposition.

C'est pourquoi il est important dans un premier temps de chercher à tirer le meilleur parti des structures existantes, ce n'est que par un nombre accru d'adhérents, de résultats probants et de participations aux événements communaux que le Président de club peut espérer avoir plus et mieux !

Comment tirer le meilleur profit de ses structures d'accueil ?

- La salle : il y a deux configurations possibles
 - A l'entraînement
 - En matches de championnat par équipesA l'entraînement la disposition des tables permet souvent d'augmenter le nombre d'adhérents (en situation sanitaire optimum) par séance.
- L'équipe éducative :
 - Est-elle suffisante et suffisamment qualifiée pour accueillir et suivre correctement le public « jeunes » et suivre les meilleurs « potentiels » du club (jeunes et adultes) ?
 - Est-elle suffisamment « en phase » avec le projet club de l'équipe dirigeante ?S'occuper de l'école de Tennis de Table et du groupe « Elite » demande aussi beaucoup de constance et de remise à niveau des connaissances (au niveau technique mais aussi relationnel avec son public), une « actualisation » permanente s'impose !
- L'équipe d'animation :
 - Souvent délaissée au profit de « l'éducateur (entraîneur) principal elle est pourtant un atout principal pour fidéliser les « autres » publics qui amènent au club non seulement une partie non négligeable de ressources propres mais aussi des ressources humaines (bénévoles) tant utiles à la gestion du club !Les formations Fédérales permettent au personnel d'animation d'obtenir les qualifications de base aux prestations qui leur seront demandées.

QUID ? :

- **Dans quel cas de figure êtes vous au niveau de la salle ? Des créneaux disponibles ?**
- **Avez-vous les moyens de financer un éducateur, dans la limite de vos créneaux disponibles ?**
- **Avez-vous mis en place un système vous permettant d'obtenir le meilleur « rendement » possible d'adhérents par créneau proposé ?**